

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 31 janvier 2024

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 040-214003105-20240208-DELIB24_011-DE



Vu, le Maire

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

Date de la convocation :
25 janvier 2024

Date d'affichage :
25 janvier 2024

Objet
N 24.01.31 – 011
SOGITCS - Tarifs 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 janvier, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Michel CASTETS, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Marion GUILLAUD, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE MORESMAU, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Sébastien TEULE.

Absents : Sandra TOLLIS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Isabelle LABEYRIE, Aurélie SOUBESTE, Elodie MONTERO, Philippe SAINT MARTIN.

Procuration : Sandra TOLLIS donne procuration à Frédérique CHARPENEL, Delphine ALLEGRE donne procuration à Marion GUILLAUD, Isabelle LABEYRIE donne procuration à Alain CAUNEGRE, Aurélie SOUBESTE donne procuration à Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN donne procuration à Florian DEYGAS.

Secrétaire de séance : Marion GUILLAUD

Conformément à l'article 19 de la convention d'affermage passée entre la Commune de Soustons et la SOGITCS pour la gestion du Camping l'Airial et du Centre Sportif de l'Isle Verte, signée le 28 Septembre 2016, la révision des tarifs est soumise pour avis à la Commune.

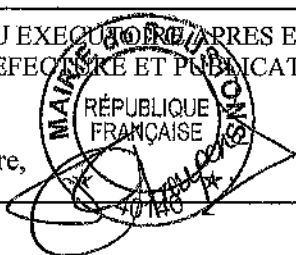
Les tarifs 2024 ont été présentés et validés par le Conseil d'Administration de la SOGITCS.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de donner un avis favorable sur les tarifs 2024 proposés par la SOGITCS pour l'exploitation du Camping l'Airial et du CSIV.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 8/02/24
Mme Le Maire,



Soustons, 16¹⁸ février 2024
Madame le Maire,

Frédérique CHARPENEL.

